

# **ENCOURAGER L'ÉPARGNE-ÉTUDES :**

# **UNE STRATÉGIE PAYANTE POUR L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE**

**Mémoire présenté à  
la Commission de révision permanente des programmes  
et la Commission d'examen sur la fiscalité du Québec**

24 octobre 2014



**UNIVERSITAS**

## AUTEURS

**GASTON ROY**  
Président et directeur général  
Gestion Universitas inc.

**JEAN MARCHAND**  
Président du conseil d'administration  
Gestion Universitas inc.

**ISABELLE GRENIER**  
Vice-présidente, Affaires corporatives  
Gestion Universitas inc.

## À propos d'Universitas

Depuis sa création en 1964, Universitas est un chef de file en matière de régimes enregistrés d'épargne-études servant des clients au Québec et au Nouveau-Brunswick. Organisme à but non lucratif, Universitas est la seule fondation en plans de bourses d'études dont le siège social est au Québec. L'organisation met son expertise et son sens de l'engagement au service des jeunes Canadiens en proposant à leurs parents et à leurs proches des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE). En 50 ans, Universitas a remis plus de 500 M\$ en PAE et en remboursement d'épargne et compte à ce jour plus de 208 000 bénéficiaires. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez visiter le site [universitas.ca](http://universitas.ca).

3005, avenue Maricourt, Québec QC G1W 4T8  
418.651.8977 | Sans frais 1 888 651.8975  
Télécopieur 418.651.8030  
[universitas.ca](http://universitas.ca)

## INTRODUCTION

Universitas, chef de file en matière de régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) au Québec et au Nouveau-Brunswick, s'investit depuis maintenant 50 ans dans la promotion de l'éducation, en encourageant les parents, quel que soit leur revenu, à épargner en vue d'offrir aux enfants la possibilité de poursuivre des études postsecondaires. Au cours des 50 dernières années, Universitas a remis plus de 500 M \$ en paiements d'aide aux études (PAE) et en épargne à des dizaines de milliers de bénéficiaires et de souscripteurs, permettant ainsi la création de la richesse, la hausse du taux d'employabilité et l'accès à un salaire supérieur pour toute une collectivité.

Précurseur dans le domaine de l'épargne-études, Universitas a par ailleurs été un acteur important dans la création en 2007 de l'Incitatif québécois à l'épargne-études, une aide provinciale qui permet de bonifier de 10 % à 20 % l'épargne des souscripteurs qui investissent pour les futures études des enfants de leur famille et entourage.

L'héritage que laisse Universitas dans notre société va donc bien au-delà de la scolarisation et des impacts financiers. En effet, une société qui comporte une part importante de diplômés tend à une meilleure qualité de vie en termes de santé, de dignité personnelle et d'autonomie financière, notamment. C'est pourquoi l'organisation est sensible à toute démarche qui pourrait avoir un impact sur l'accès aux études au Québec.

## MISE EN SITUATION

Certaines associations étudiantes ont recommandé, devant la Commission d'examen sur la fiscalité du Québec, que le gouvernement québécois cesse de financer les régimes enregistrés d'épargne-études.

Ce mémoire a pour objectif de porter à l'attention de la Commission certains faits importants qui démontrent au contraire l'importance primordiale de l'épargne-études et de l'aide octroyée par les gouvernements, pour les familles québécoises et pour l'ensemble de la société.

Tout d'abord, Universitas souhaite unir sa voix à celle des associations étudiantes pour rappeler que l'endettement des étudiants est un frein important à la persévérance et à la réussite des études. Par ailleurs, le taux de diplomation joue un rôle crucial dans notre économie, influençant de nombreux coûts sociaux. Ce lien a été démontré dans une étude de Pricewaterhouse Coopers en 2006<sup>1</sup>, à titre d'analyse préalable à l'établissement de l'Incitatif québécois sur l'épargne-études. Cette étude a démontré :

- Que les revenus d'emploi au Québec sont plus élevés pour les diplômés universitaires en comparaison avec les revenus moyens de tous les niveaux scolaires<sup>2</sup>.
- Que le taux de chômage est plus faible pour les personnes possédant un diplôme postsecondaire que pour les titulaires d'un diplôme du secondaire<sup>3</sup>
- Que le chômage est en corrélation directe avec le niveau de crimes violents
- Que les probabilités d'hospitalisation sont plus basses chez les personnes ayant suivi une scolarité postsecondaire, et que les probabilités d'être en meilleure santé sont 10% plus élevées chez les personnes ayant suivi une scolarité postsecondaire

Les mesures visant à favoriser l'accès aux études, et par extension le taux de diplomation, ne sauraient donc être ignorées dans un processus de réflexion sur la fiscalité.

Cependant, Universitas souhaite apporter un éclairage différent de celui présenté par les associations étudiantes. En effet, ces dernières ont utilisé différents médias pour suggérer de favoriser l'accès aux études par le biais d'une bonification des programmes

---

<sup>1</sup> Étude économique sur le financement des études postsecondaires au Québec, Pricewaterhouse Coopers, 2006, disponible chez

<sup>2</sup> Cette affirmation est avérée par Statistiques Canada <http://www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/sante-bien-etre/index.php?Revenu-demploi-selon-le-niveau-de-scolarite-et-selon-le-sexe>

<sup>3</sup> Cette affirmation est également supportée par La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) <http://www.crepuq.qc.ca/IMG/pdf/indicateurs-2.pdf>, page 19

de prêts et bourses, et suggéraient pour ce faire que les sommes investies par le gouvernement du Québec en lien avec l'épargne-études soient redirigées vers ledit programme de prêts et bourses.

**Nous sommes fondamentalement en désaccord avec cette proposition, car nous estimons qu'elle va à l'encontre de l'intérêt des Québécois. Ce mémoire vise à démontrer les raisons qui font que les différents mécanismes favorisant l'épargne-études devraient être protégés et mis en valeur plutôt que remis en question.**

## RECOMMANDATIONS

---

Les recommandations présentées et justifiées dans ce document sont les suivantes :

### **Recommandation 1**

**PRÉSERVER L'ÉPARGNE DES PARENTS ET DE L'ENTOURAGE DES BÉNÉFICIAIRES DANS L'ÉQUATION DU FINANCEMENT DES ÉTUDES.**

### **Recommandation 2**

**PRÉSERVER UN MÉCANISME PROVINCIAL OPÉRANT UN EFFET DE LEVIER SUR L'OBTENTION DES SUBVENTIONS DISPONIBLES AU FÉDÉRAL.**

### **Recommandation 3**

**PROTÉGER LES MESURES EN PLACE POUR LES FAMILLES À FAIBLE REVENU ET EN FAIRE DAVANTAGE LA PROMOTION AFIN QU'ELLES SOIENT MIEUX CONNUES ET EXPLOITÉES À LEUR PLEIN POTENTIEL.**

### **Recommandation 4**

**RECONNAÎTRE L'EFFET CULTUREL DE L'ÉPARGNE-ÉTUDES SUR LA MOTIVATION À POURSUIVRE DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES, EN MESURER L'IMPACT ET EN PROMOUVOIR LES BIENFAITS.**

## L'utilité des REEE pour le financement des études

---

**Encourager les familles à planifier le financement des études plutôt que de compter uniquement sur l'aide gouvernementale par le biais des prêts et bourses fait en sorte d'augmenter les ressources totales disponibles pour le financement des études.**

Si l'épargne-études n'est plus favorisée, l'épargne des parents devient exclue de l'équation du financement des études et, par conséquent, on peut s'attendre à ce que l'endettement des étudiants augmente. Cet endettement a ensuite pour effet de retarder la contribution active de ces étudiants à une économie en santé puisqu'ils sortiront endettés des institutions d'enseignement, ou pire encore, décrocheront avant d'obtenir un diplôme et d'être pleinement qualifiés pour répondre aux besoins du marché du travail et de la société.

Donner (et prêter) directement aux étudiants plutôt que d'inciter leurs parents à épargner pour obtenir du soutien gouvernemental équivaut à proposer d'offrir le poisson plutôt que la canne à pêche. Il y a lieu de se questionner : cette approche serait-elle réellement plus avantageuse pour les familles à long terme? Nous sommes convaincus du contraire.

### **Recommandation 1**

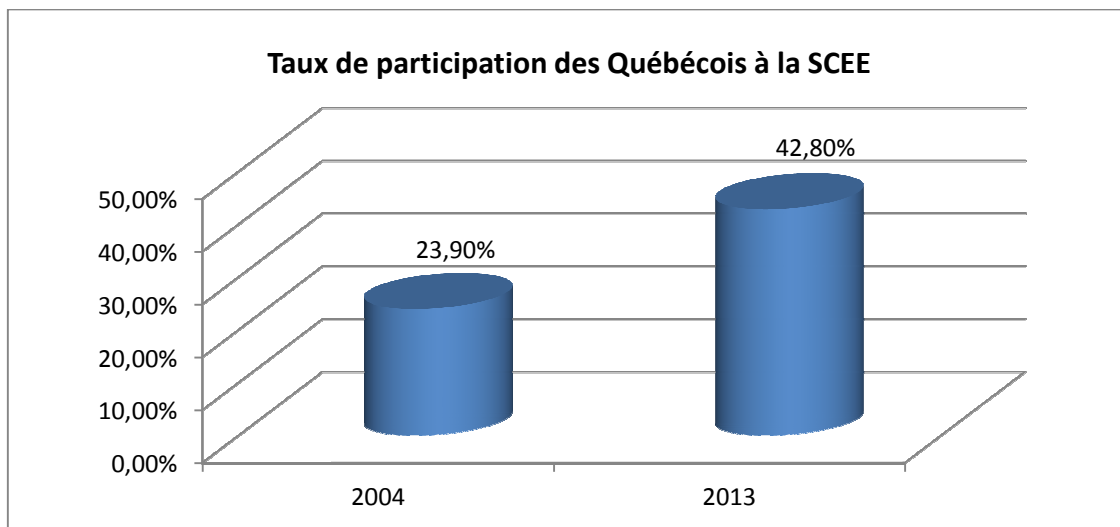
**PRÉSERVER L'ÉPARGNE DES PARENTS ET DE L'ENTOURAGE DES BÉNÉFICIAIRES DANS L'ÉQUATION DU FINANCEMENT DES ÉTUDES.**

## L'IQEE comme levier pour accéder aux subventions du fédéral

L'épargne-études, à la base, est encadrée par le Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE), un programme fédéral qui gère depuis 1998 l'octroi des subventions les plus importantes aux familles, soit la [Subvention canadienne pour l'épargne-études](#) (SCEE, ainsi que le supplément SCEE+ pour les familles à faible revenu ou à revenu moyen) ainsi que le [Bon d'études canadien](#) (BEC).

Le gouvernement du Québec bonifie l'aide du fédéral par l'intermédiaire de [l'Incitatif québécois à l'épargne-études](#) (IQEE) depuis 2007. Compte tenu qu'il s'ajoute à la SCEE, l'IQEE a pour effet de rendre l'épargne-études encore plus attrayante pour les familles québécoises. Son instauration a donc contribué à augmenter le taux de participation des familles québécoises à l'épargne-études. Cela fait en sorte que le Québec obtient une part plus représentative des subventions offertes par le fédéral.

En 2004, lorsque la possibilité d'instaurer des mesures incitatives à l'épargne-études a été envisagée, seulement 23,9 % des Québécois<sup>4</sup> contribuaient à un régime enregistré d'épargne-études, et donc recevaient des subventions du gouvernement fédéral. Aujourd'hui, les données les plus récentes du PCEE démontrent que le taux de participation des Québécois s'est beaucoup amélioré, se situant à 42,8 %<sup>5</sup> (en hausse de 18,9 points de pourcentage). C'est donc dire que la mise en place de l'IQEE en 2007 a eu pour effet de stimuler l'intérêt des Québécois pour l'épargne-études et que, ce faisant, le Québec profite maintenant davantage des subventions canadiennes pour l'épargne-études.



<sup>4</sup> Le Taux de participation à la SCEE par province ou territoire pour l'année 2004 est indiqué à la page 12 du Rapport statistique annuel du Programme canadien pour l'épargne-études, publié en 2012, disponible ici :

[http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2013/rhdcc-hrsc/HS1-15-2008-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/rhdcc-hrsc/HS1-15-2008-fra.pdf)

<sup>5</sup> Le Taux de participation à la SCEE par province ou territoire pour l'année 2013 est indiqué dans le Rapport statistique annuel du Programme canadien pour l'épargne-études, disponible en ligne ici:

[http://www.edsc.gc.ca/fra/emplois/etudiant/rapports/statistique/pcee\\_2013.shtml](http://www.edsc.gc.ca/fra/emplois/etudiant/rapports/statistique/pcee_2013.shtml)



Par conséquent, on peut s'attendre à ce que, si l'IQEE est aboli, les Québécois délaissent l'épargne-études, rendue moins attrayante, et que le Québec ne tire plus une juste part des subventions fédérales. Or, considérant qu'en 2013 le gouvernement du Canada a versé aux bénéficiaires de REEE québécois un total de 133,7 millions de dollars en SCEE, si la participation aux REEE venait à décroître ne serait-ce que de 10 %, ce seraient plus de 13 millions de dollars qui disparaîtraient de l'équation du financement des études postsecondaires au Québec. Ceci augmenterait à coup sûr le fardeau financier des étudiants, de leur famille et du gouvernement du Québec.

## **Recommandation 2**

**PRÉSERVER UN MÉCANISME PROVINCIAL OPÉRANT  
UN EFFET DE LEVIER SUR L'OBTENTION DES  
SUBVENTIONS DISPONIBLES AU FÉDÉRAL.**

## **L'efficacité des mesures à l'intention des familles à faible revenu**

À diverses occasions, notamment cette année dans le cadre de la Commission d'examen sur la fiscalité et devant la Commission d'évaluation permanente des programmes, ainsi qu'auparavant lors du printemps érable et en d'autres occasions, divers mouvements étudiants ont remis en question les mesures favorisant l'épargne-études au Québec, mettant en doute leur efficacité, plus particulièrement pour les familles à faible revenu.

Or, lorsque les associations étudiantes allèguent que les mesures en place « ratent leur cible en favorisant la classe moyenne », elles font complètement abstraction des subventions supplémentaires auxquelles ont accès les familles à faible revenu<sup>6</sup> (nommément, la [SCEE supplémentaire](#), l'[IQEE supplémentaire](#) et le [Bon d'études canadien](#)).

L'impact de ces mesures est en réalité très significatif puisqu'il facilite l'accès aux subventions pour les familles à faible revenu qui ont besoin de cotiser jusqu'à deux fois moins pour les toucher.

Il s'agit donc de mesures très avantageuses, qui cependant pourraient mieux jouer leur rôle si elles étaient davantage exploitées. Il est tout-à-fait possible qu'un certain nombre de familles à faible revenu n'en profite pas, ne sachant pas qu'elles existent.

L'exemple qui illustre le mieux cette affirmation est celui du Bon d'études canadien (BEC), car pour l'obtenir, il n'est même pas nécessaire pour les parents de cotiser au régime enregistré d'épargne-études; il leur suffit simplement d'ouvrir un REEE pour que les fonds du BEC y soient déposés. Par ailleurs, cette mesure vise directement les familles à faible revenu car uniquement celles qui sont admissibles à recevoir le SPNE (Supplément de la prestation nationale pour enfants) y sont admissibles.

En 2013, 32,8 % des enfants québécois admissibles au BEC en ont profité. C'est donc dire que deux enfants admissibles sur trois pourraient accéder à de l'aide du fédéral si leur famille en était bien informée, alors qu'elles l'ignorent probablement à l'heure actuelle.

À cet effet, encore une fois, l'instauration de l'IQEE a eu un effet positif sur l'intérêt des Québécois envers l'épargne-études, car en augmentant l'intérêt de tous les québécois à y participer, nombre de ceux-ci qui y adhèrent bénéficient automatiquement du BEC

---

<sup>6</sup> En 2014, le seuil de revenu familial net donnant accès au plus haut niveau de subventions supplémentaires est de 43 953\$ au fédéral et de 41 495\$ au provincial.

sans même avoir eu besoin de s'en informer. Puisqu'en 2008, seulement 19,2 % des familles québécoises admissibles profitaient du BEC, le taux de participation de 2013 (32,8 %) concrétise une augmentation de 70 % de la participation en 5 ans.

Un autre aspect méconnu des régimes enregistrés d'épargne-études est à l'avantage des familles à faible revenu, soit le fait que des cotisations puissent être déposées par l'entourage d'un bénéficiaire. Ainsi, un oncle, une tante, un grand-parent, ou même un ami peuvent déposer des fonds, et contribuer à ce que le bénéficiaire du REEE accède aux subventions bonifiées auxquelles il a droit. Le revenu familial de ces contributeurs tiers n'entre pas en jeu, et par conséquent ne compromet nullement l'accès du bénéficiaire aux subventions bonifiées puisque c'est le revenu familial des parents de ce dernier qui compte pour l'octroi des subventions additionnelles.

**Il faut donc parler davantage de méconnaissance des mesures en place par les familles visées, plutôt que de l'inefficacité présumée de ces mesures.** Si une communication plus efficace était mise en place pour faire connaître la disponibilité des subventions fédérales et provinciales, le taux de participation s'en trouverait augmenté. Automatiquement, plus d'argent serait rendu disponible pour financer les études des bénéficiaires provenant de familles à faible revenu, et ce, sans qu'aucun changement n'ait été nécessaire dans les programmes ou structures en place.

### **Recommandation 3**

**PROTÉGER LES MESURES EN PLACE  
POUR LES FAMILLES À FAIBLE REVENU  
ET EN FAIRE DAVANTAGE LA PROMOTION  
AFIN QU'ELLES SOIENT MIEUX CONNUES ET  
EXPLOITÉES À LEUR PLEIN POTENTIEL.**

## **L'impact de l'épargne-études en amont, au sein des familles**

---

Les parents qui investissent dans un régime enregistré d'épargne-études de nos jours sont très susceptibles de le faire dès le plus jeune âge de leurs enfants, voire dès leur naissance. Ce faisant, ils bénéficient d'une plus longue période pour épargner, ce qui leur permet d'obtenir un montant plus important en subventions gouvernementales, en fonction du montant épargné. Ils développent ainsi une discipline d'épargne qui fera une grande différence à long terme. Cependant, ce n'est pas qu'en termes financiers que se compteront les bénéfices : c'est également de façon qualitative, puisque ces parents inculquent ainsi des valeurs importantes aux enfants pour lesquels ils économisent.

Les enfants bénéficiaires d'épargne-études sont susceptibles d'entendre parler de l'effort financier fourni par leurs parents bien avant le moment de toucher des paiements d'aide aux études. En effet, c'est tout au long de leurs études au primaire et au secondaire qu'ils pourront être encouragés par le geste de leurs parents souscripteurs. En épargnant pour les études postsecondaires de leurs enfants, les parents démontrent qu'ils croient au potentiel de leurs enfants, qu'ils ont confiance en leurs capacités de se développer et de repousser leurs limites. Il s'agit d'un formidable élément de motivation qui découle directement de l'épargne-études.

Par ailleurs, le lien entre la réussite scolaire et l'épargne a été démontré par Statistiques Canada et cette démonstration est reprise dans l'étude de Pricewaterhouse Coopers citée précédemment. On y mentionne que :

- 62 % des enfants obtenant des notes supérieures à 90 % ont des parents qui épargnent pour leurs études postsecondaires<sup>7</sup>;
- Seulement 30 % des parents dont les enfants obtiennent des notes inférieures à 60 % épargnent pour leur éducation postsecondaire<sup>8</sup>;

Si on compare l'épargne-études aux programmes de prêts et bourses offerts pour faciliter l'accès aux études postsecondaires, on ne saurait trouver d'effet semblable lié à ce dernier. Nul doute que pour un jeune, la perspective d'avoir un jour recours aux prêts et bourses, s'il y est admissible, ne peut exercer le même attrait et la même motivation qu'une valorisation des études manifestée par ses parents depuis sa tendre enfance au moyen de l'épargne-études.

Il serait intéressant de mesurer l'effet concret de l'épargne-études sur un phénomène comme celui du taux de décrochage au Québec. Si cet effet était prouvé avec données à

---

<sup>7</sup> Statistiques Canada, Catalogue no. 81-595-MIF – No. 010 Education, skills and learning Research papers, "Planification et préparation: premiers résultats de l'Enquête sur les approches en matière de planification des études (EAPE) » 2002, Lisa Shipley, Sylvie Ouellette, Fernando Cartwright.

<sup>8</sup> Source : CESG Quarterly Statistics Review, 2006

l'appui, les communications sur l'épargne-études auraient davantage d'impact et pourraient bénéficier d'une oreille plus attentive, à la fois des médias et de la population en général.

#### **Recommandation 4**

**RECONNAÎTRE L'EFFET CULTUREL DE L'ÉPARGNE-ÉTUDES SUR LA MOTIVATION À POURSUIVRE DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES, EN MESURER L'IMPACT ET EN PROMOUVOIR LES BIENFAITS.**

## CONCLUSION

---

Le Québec bénéficie actuellement de plusieurs mesures importantes favorisant l'épargne-études et de nombreuses familles québécoises en profitent. Encore aujourd'hui, une partie de la population ne prend toujours pas la pleine mesure de leurs effets positifs directs (pour les familles touchées) et indirects (pour tous les acteurs de l'économie québécoise qui bénéficient d'une main d'œuvre plus qualifiée ou d'un foyer qui tire davantage de revenus d'un meilleur emploi). Il faut donc continuer à promouvoir l'existence de ces programmes auprès de tous puisque leurs effets sont non seulement précieux à court terme, mais ils contribuent également à favoriser une culture économique durable pour le Québec. Le rôle que joue l'épargne-études au Québec n'est pas négligeable et devrait être plus valorisé et mieux véhiculé.

D'autre part, une partie des mesures en place apportent un soutien important pour les familles à faible revenu. La méconnaissance de ces mesures de la part des familles visées fait en sorte qu'elles ne peuvent jouer pleinement leur rôle dans la planification des études de leurs enfants. Cette situation contribue à ce que l'épargne-études soit perçue comme inefficace pour les familles à faible revenu, alors qu'il pourrait en être autrement.

De par sa mission, Universitas est dédiée à communiquer les avantages de l'épargne-études auprès des parents québécois, comme le font également d'autres institutions qui offrent des produits d'épargne-études. Elle invite le gouvernement du Québec à reconnaître les nombreux avantages économiques inhérents à l'épargne-études, à élaborer et à déployer un plan de communication efficace à ce sujet.